

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° 94. 24 DU 4 NOVEMBRE 1994

**RELATIVE A LA LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE DE LA  
COMMUNE DE VARENNES SUR SEINE**

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie:

vu la loi n°68.1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics

**DELIBERE**

**La commune de Varennes sur Seine est relevée de la prescription de ses créances envers l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la convention 89.2034.**

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT



Le Président  
du Conseil d'Administration

Joël THORAVAL

